Agglo

Valoriser & préserver



[Bonne nouvelle !]

La collecte du bac jaune en porte-à-porte étendue

Valorisation des déchets

À partir du 1er novembre 2026, l'Agglo fait évoluer en profondeur l'organisation de la collecte des déchets. Cette transformation, préparée depuis de longs mois, accompagne des habitudes déjà bien engagées : aujourd'hui, les poubelles grises se remplissent moins, tandis que le tri progresse.

Pour rappel, les évolutions prévues sont les suivantes :

- La généralisation de la collecte en porte-à-porte des emballages et papiers (bacs jaunes) à tous les habitants.
- Une baisse de fréquence de la collecte des ordures ménagères (bacs gris) à une fois tous les 15 jours dans les secteurs d'habitat peu denses.
- Une fréquence de collecte des ordures ménagères réduite pour certains quartiers urbains de Vienne actuellement collectés plusieurs fois par semaine.

Cette nouvelle organisation a un objectif simple : **inciter l'habitant à mieux trier en facilitant le geste de tri et réduire les quantités d'ordures ménagères**.

Derrière ces changements très concrets, il y a aussi un enjeu majeur : maîtriser les coûts d'un service public essentiel, alors que le traitement des déchets devient de plus en plus coûteux.

Adapter les tournées, éviter les collectes inutiles et encourager le tri, c'est aussi agir pour limiter l'impact sur la facture des habitants.

L'objectif de ce dossier est de vous accompagner pas à pas. Où jeter quoi ? Que deviennent nos déchets ? Comment réduire notre poubelle au quotidien ?

À travers ces pages, vous trouverez des réponses claires, des conseils pratiques et des repères essentiels pour adopter les bons gestes, simplement.

[Un nouvel élan pour réduire, trier, valoriser nos déchets]

Parce que mieux trier les déchets, c'est préserver nos ressources. Derrière le terme de déchet se cachent souvent des ressources qui peuvent être réemployées, recyclées ou valorisées.

C'est pourquoi les déchets sont donc aujourd'hui regroupés en 4 grands ensembles :

- **déchets recyclables**
tout savoir en page 26
- **déchets alimentaires ou compostables**
tout savoir en page 28
- **déchets spécifiques**
tout savoir en page 29
- **déchets non recyclables**
tout savoir en page 30



Déchets recyclables pour la poubelle jaune



Papiers

Papiers de bureau, journaux, prospectus, enveloppes, sacs en papier, etc.

Emballages plastiques

Bouteilles, sacs plastique, sacs de légumes congelés, suremballages plastique, sachets de fromage râpé, tubes de dentifrice, recharges de savon, pots de crème, pots de yaourt, barquettes polystyrène, boîtes de cacao, barquettes plastique avec couvercle, boîtes d'oeufs, paquets de chips, flacons de salle de bain, bidons de lessive, etc.



Emballages en carton



Cartonnettes, boîtes de céréales, briques de lait ou de jus de fruits, cartons de pizza, suremballages en carton, rouleaux, etc.

pas les cartons bruns ni les gros cartons

Emballages en métal

Flacons aérosols, canettes, boîtes de conserve, barquettes en métal, paquets de café, capsules de café, papier aluminium, opercules et capsules de bouteille, bouchons à vis, tubes de crème en métal, plaquettes de médicaments vides, etc.



À SAVOIR

- **Ces déchets doivent être mis dans la poubelle jaune** dont chaque habitant sera équipé à partir du 1er novembre.
- **Les déchets recyclables doivent être déposés en vrac et ne doivent pas être mis dans un sac !** Nul besoin de les laver, juste de les aplatir. Ne pas les imbriquer les uns dans les autres.

✓ Que deviennent ces déchets recyclables après la collecte ?

- **Une fois déposés dans le bac de tri et collectés**, les emballages et les papiers entament un véritable parcours de transformation.
- **Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération**, les déchets recyclables sont acheminés vers le centre de tri PAPREC de Chassieu. Grâce aux différentes étapes de tri pratiquées en centre de tri, **les déchets vont être séparés en 13 flux différents** (papier, carton, acier, aluminium...).
- **Une fois triés, les matériaux sont compactés en balles puis expédiés vers des filières de recyclage spécialisées**. Ils sont transformés en nouvelles matières premières qui serviront à fabriquer de nouveaux produits.

Exemples

- **18 journaux, magazines et revues** servent à fabriquer une boîte d'œufs.
- **6 briques alimentaires** servent à fabriquer un rouleau de papier toilette.
- **15 bouteilles de lait en PEHD** servent à fabriquer un arrosoir.



© Magnific

Verre

Le verre est un matériau recyclable à l'infini : il peut être réutilisé sans perdre ses qualités.

- **Le verre doit être déposé dans les points d'apport volontaire**. Chaque commune de l'Agglo dispose au moins d'un point d'apport volontaire. Pour localiser le point le plus proche de chez vous, nous vous donnons rendez-vous sur la carte interactive du site de l'Agglo.
- À ce jour, **298 conteneurs sont répartis** dans les quartiers et les communes de l'Agglo.
- **Une fois collecté**, le verre est acheminé vers la plateforme de regroupement de GUERIN à Saint-Fons (69) puis il est ensuite **trié puis broyé pour être transformé en calcin, une matière première utilisée dans la fabrication de nouveaux emballages**. Le traitement s'effectue sur le site VERRALIA à Saint-Romain-le-Puy (42).



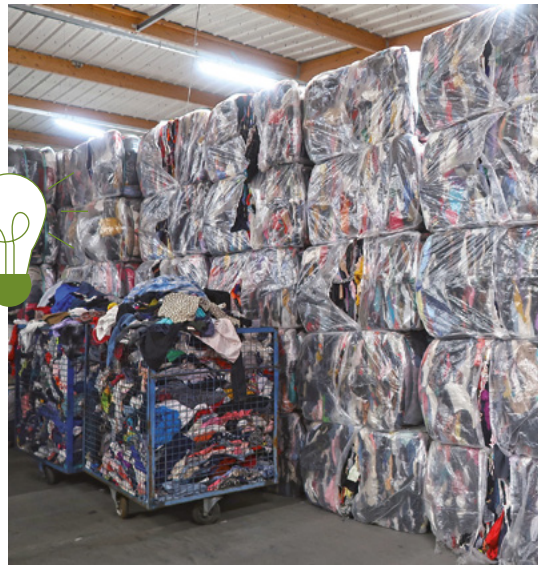
✔ Que devient le verre ?

- **28,1 kg/hab./an de verre ont été valorisés en 2025**.
Cela est assez proche de la moyenne pour des collectivités similaires.
- **Grâce au recyclage**, il devient de nouveaux bocaux, pots, flacons et autres récipients, participant ainsi à la préservation des ressources naturelles.



Textiles

- Chaque année, sur le territoire de l'Agglo, des centaines de tonnes de textiles, de linge de maison et de chaussures (TLC) sont jetées. La collecte des textiles, linge de maison et chaussures s'inscrit dans une démarche de réduction des déchets et de valorisation des ressources.
- **Grâce à un réseau de bornes gérées par le Relais 42**, ces objets du quotidien peuvent être triés, réemployés et recyclés. Cela participe d'une consommation plus responsable et favorisant une économie circulaire performante.



À SAVOIR

- **Les bornes du Relais 42 acceptent tous les vêtements et le linge de maison usagés,** même usés ou déchirés.
- Ils doivent simplement **être propres et secs et mis dans un sac bien fermé**.

116 bornes de textiles sur le territoire.
Retrouvez-les sur le site de l'Agglo :
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr > rubrique les textiles

Déchets alimentaires et compostables

✔ Une solution proposée à tous les habitants

- Le composteur individuel pour les maisons avec jardin
- Les composteurs collectifs en pied d'immeubles
- Le lombricomposteur pour les appartements
- Les bornes de collecte pour les zones denses et les grands collectifs











À NOTER

Vous souhaitez obtenir un composteur ou votre kit de tri pour la collecte des déchets alimentaires ?

Faites-en la demande via le formulaire en ligne dispo sur le site de l'Agglo :
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr > rubrique mes démarches

Végétaux



Les végétaux peuvent être valorisés directement dans votre jardin via le broyage et le compostage. Ils peuvent aussi être apportés à la compostière à Eyzin-Pinet gérée par la société Agro-Compost, à qui l'Agglo a confié le traitement des déchets végétaux. L'apport ne doit pas excéder 3 tonnes par an et 500 kg par apport.

Les dépôts sont réservés aux usagers particuliers habitant le territoire, titulaires d'une carte de déchèterie délivrée par Vienne Condrieu Agglomération via les mairies.

Elle doit être présentée à l'entrée du site pour pouvoir effectuer les dépôts dans la limite des quantités autorisées.

✔ **Déchets acceptés** : les tontes de pelouse, les feuilles, l'ambroisie non fleurie et sans graines mâtures, les plantes, les tailles d'arbustes et d'arbres d'un diamètre inférieur à 15 cm.

✗ **Déchets refusés** : tous les déchets non végétaux (cailloux, pierre, plastique, métal, déblais, bois, palettes...), renouée du Japon, troncs, souches et branches d'un diamètre supérieur à 15 cm.

Déchets spécifiques

Les déchets spécifiques sont multiples. Ils ont la particularité de ne pas être des déchets « quotidiens ». Du fait de leur composition et de leur taille, les déchets spécifiques suivent des circuits différents.

✔ Déchets spécifiques acceptés en déchèteries

- Les déchets qu'il convient de déposer en déchèteries sont les encombrants, les ferrailles, le mobilier, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les cartons, les déchets verts…
- L'Agglo compte 5 déchèteries sur son territoire.
- L'Agglo gère aussi une déchèterie mobile pour les habitants d'**Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhone, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves**.

> Un samedi par mois de 9h à 15h

- Enfin, une convention avec Saint-Étienne Métropole permet aux habitants d'Échalas, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves de déposer leurs déchets à la déchèterie de Tartaras.



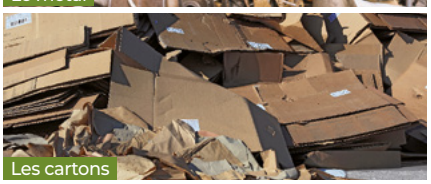
Exemples de déchets acceptés en déchèterie


Les encombrants


Le métal


Le mobilier


Les déchets électroniques


Les cartons


Les gravats

© Adobe Stock - Magnific (métal)

Mais aussi les peintures, solvants, déchets d'équipements électriques et électroniques…

✔ Autres déchets spécifiques

Les pneus

Les pneus sont acceptés en déchèterie (Ampuis, Villette-de-Vienne et Vienne) au cours des deux campagnes annuelles de collecte qui se déroulent au printemps et à l'automne.

en dehors de ces dates, le dépôt de pneus n'est pas autorisé dans les déchèteries !



À SAVOIR

Les distributeurs reprennent les pneus usagés

- Lorsque vous achetez des pneus neufs, vous pouvez laisser les anciens chez votre garagiste ou distributeur. Cette reprise, appelée « un pour un », est une obligation légale.
- Pour chaque pneu acheté, un pneu usagé peut être repris, et cela concerne tous les types de pneumatiques : voiture, moto, camion, engins agricoles…

Nouveau

Le dispositif « 8 pour 0 »

Chaque foyer peut aussi déposer jusqu'à 8 pneus par an, gratuitement, chez l'un des professionnels partenaires, sans obligation d'achat.

Deux situations à retenir :

- Les distributeurs de pneus de plus de 250 m² ont l'obligation de reprendre gratuitement les pneus apportés par les particuliers.
- Les distributeurs de pneus plus petits peuvent accepter les pneus, mais n'ont pas obligation de le faire s'il n'y a pas d'achat.
- Si vous avez des pneus usagés, rendez-vous sur : **www.quefairedemesvieuxpneus.fr** pour trouver le point de collecte proche de chez vous.

Contactez le professionnel avant, afin de vous assurer des modalités de reprise de vos pneus !

Déchets non recyclables

✔ Ordures ménagères résiduelles

Les déchets ménagers résiduels correspondent aux déchets qui restent après le tri, la collecte des emballages recyclables, du verre, des biodéchets et des déchets apportés en déchèterie.

Dans la poubelle grise, on doit retrouver :

- **Les déchets d'hygiène** : couches, mouchoirs usagés, cotons démaquillants, cotons-tiges ; pansements, protections, lingettes usagées...
- **Les déchets de nettoyage** : poussières et sacs d'aspirateur, balayures, poils d'animaux....
- **Les petits déchets composites non recyclables** : éponges, brosses à dents, rasoirs jetables, stylos, gommes, rubans adhésifs, objets en plastique (qui ne sont pas des emballages)...
- **Les déchets sanitaires** : litières animales usagées, excréments d'animaux domestiques.
- **Les déchets cassés non pris en charge par une filière** : vaisselle, céramique, porcelaine, verre culinaire (plats, Pyrex®).

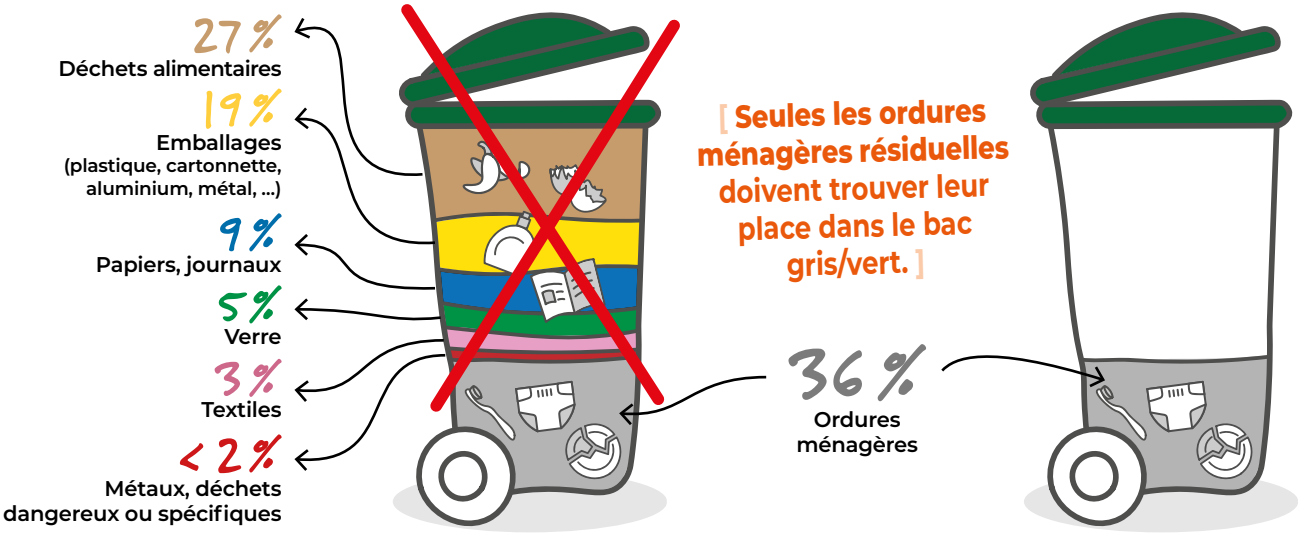
Une fois collectés, ces déchets sont acheminés vers l'usine d'incinération TREDI à Salaise-sur-Sanne.

En 2025, le transfert et le traitement des 19 630 tonnes d'ordures ménagères collectées (207 kg par habitant) a couté près de 3 M€.

Chacun d'entre nous peut agir pour **limiter les déchets à incinérer** grâce à deux leviers essentiels : le tri et la réduction des déchets à la source.

Les emballages, les papiers, les journaux, les déchets alimentaires, les métaux, les textiles, le verre se trient et se valorisent.

Répartition en poids des déchets composant la poubelle ordures ménagères moyenne



Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)



Vienne Condrieu Agglomération n'a pas d'obligation de prise en charge des DASRI des patients en auto-traitement, mais doit informer les usagers des solutions existantes.

L'éco-organisme DASTRI est agréé par l'État pour assurer la prise en charge des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement ou par les autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles.

Cela consiste en :

- la mise à disposition gratuite des collecteurs spécifiques « boites à aiguilles » dans les pharmacies ;
- la collecte et l'élimination de ses boites selon les filières adaptées.

Dans le cadre de cette filière, il y a des points de :

- distribution gratuits des boites à aiguilles : les pharmacies.
- collecte où les patients peuvent déposer leurs DASRI perforants : pharmacies, établissements de santé, laboratoires d'analyses de biologie médicale et encore quelques déchèteries...

© Photos : Adobe Stock

Et si le meilleur déchet était tout simplement celui que l'on ne produit pas ?

Chaque jour, nos choix de consommation ont un impact direct sur la quantité de déchets que nous générons. Il existe de nombreuses astuces simples pour alléger sa poubelle et faire des économies.

Réduire ses déchets au quotidien

Chaque habitant produit près d'un kilogramme de déchets par jour.
La meilleure solution reste de réduire leur production en adoptant quelques gestes simples au quotidien.

Mieux consommer

Privilégier les achats utiles, les produits réutilisables, le vrac, la vente à la coupe et les produits peu emballés permet de limiter significativement la quantité de déchets produite. Utiliser des sacs, boîtes et contenants réutilisables, boire l'eau du robinet, réduire les impressions papier et apposer un autocollant Stop Pub sont autant de gestes efficaces.



Lutter contre le gaspillage alimentaire

Planifier ses repas, préparer une liste de courses, bien conserver les aliments, comprendre les dates de consommation et cuisiner les restes permettent de réduire les déchets alimentaires. La cuisine anti-gaspi, l'utilisation des épluchures et le recours aux applications de récupération d'invendus contribuent également à limiter le gaspillage.

Privilégier le local et les circuits courts

Acheter des produits locaux et de saison, fréquenter les marchés, les producteurs locaux ou les AMAP permet souvent de réduire les emballages et les transports tout en soutenant l'économie de proximité.

Valoriser les végétaux du jardin

Les tailles, tontes et feuilles mortes sont des ressources plutôt que des déchets. Le broyage, le paillage, le mulching et le compostage permettent de nourrir le sol, préserver l'humidité et réduire les déplacements en déchèterie.

Réparer avant de jeter

De nombreux objets peuvent être prolongés grâce à un entretien ou une réparation. Repair Cafés, artisans réparateurs et bonus réparation facilitent cette démarche. Au moment de l'achat, privilégier les produits réparables et durables contribue également à réduire les déchets.

Donner, acheter d'occasion, emprunter ou louer

Avant de jeter un objet en bon état, il est possible de le donner, le revendre ou le faire réemployer. L'occasion, la location et le prêt permettent de limiter les achats neufs tout en réalisant des économies. Emmaüs et les plateformes de dons et de seconde main constituent des solutions concrètes sur le territoire.

À partir du 1er novembre, adoptez les bons réflexes

✔ Des questions sur la réorganisation de la collecte ?

➔ **Pour tout comprendre sur le contexte et les objectifs**, je consulte la page dédiée sur le site de l'Agglo et la foire aux questions : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/la-reorganisation-de-la-collecte-des-dechets

✔ Des doutes sur les consignes de tri ?

➔ **Je consulte le guide du tri et tous les conseils pour bien trier.** www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/je-trie-mes-dechets/les-emballages-et-les-papiers

Guide du tri



✔ Besoin d'un bac jaune plus grand ?

➔ **Votre bac ordures ménagères est trop petit même après avoir mis en place tous les gestes de tri ?**

➔ **Je demande un changement de volume de bac** via l'onglet mes démarches du site internet.

✔ Composter ou de trier vos déchets alimentaires ?

➔ **Je consulte le guide du compostage ou le guide du tri des déchets alimentaires** selon ma situation et ma typologie d'habitat.

➔ **J'effectue ma demande** dans l'onglet mes démarches du site internet.

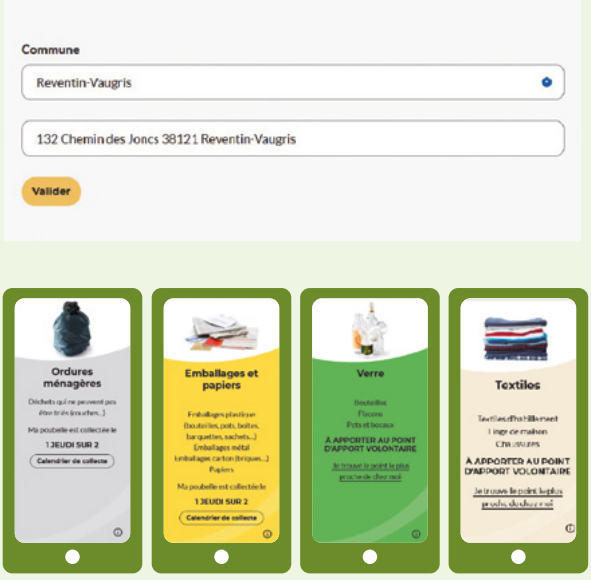
✔ Besoin d'astuces et de conseils pour réduire mes déchets ?

➔ **Je consulte le guide de l'écocitoyen** www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/je-reduis-mes-dechets/je-consomme-autrement

Guide de l'écocitoyen



Nouveau



Un nouvel outil interactif sur le site de l'Agglo pour faciliter la vie des habitants !

En quelques clics, retrouvez quel jour vos poubelles vont être collectées.

- **Il vous suffit de saisir votre adresse** pour accéder instantanément à votre calendrier personnalisé de collecte.
- **Simple, pratique et accessible 24h/24,** ce module vous permet d'avoir la bonne information en quelques secondes, directement depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

Cet outil vous donne aussi accès à toutes les localisations de bennes à verres, bennes textiles, bornes de collecte de déchets alimentaires...

Pour tout savoir sur la collecte et le tri :
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr
gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr
04 74 53 45 16

Interview de Maryline Silvestre



Rencontre avec Maryline Silvestre, vice-présidente à la gestion et valorisation des déchets et au développement de l'économie circulaire

***Agglomag* : À partir du 1er novembre 2026, la collecte des déchets évolue sur le territoire. Pourquoi cette réorganisation ?**

Maryline Silvestre : Cette évolution répond à une réalité simple : nos modes de consommation changent, tout comme les possibilités de tri et de recyclage. Grâce aux efforts des habitants, nous trions davantage et les quantités d'ordures ménagères diminuent progressivement. Il était donc nécessaire d'adapter la collecte à ces nouveaux usages, afin d'offrir un service plus cohérent avec les besoins des habitants et de mieux maîtriser les coûts d'un service public dont les dépenses de traitement augmentent fortement.

***Agglomag* : Qu'est-ce qui va concrètement changer pour les habitants ?**

Maryline Silvestre : La principale évolution est la généralisation de la collecte en porte-à-porte du bac jaune sur l'ensemble du territoire. Tous les habitants pourront désormais trier plus facilement leurs emballages et papiers. Cette réorganisation s'accompagne également d'une adaptation des fréquences de collecte des ordures ménagères afin de mieux correspondre à la composition réelle de nos poubelles. Moins de déchets dans les bacs gris, davantage de déchets triés : il est logique que notre organisation évolue en conséquence.

***Agglomag* : Quels sont les avantages de cette nouvelle organisation ?**

Maryline Silvestre : D'abord, elle facilite le geste de tri au quotidien. Ensuite, elle permet de valoriser davantage de matières qui pourront être recyclées plutôt qu'incinérées. C'est aussi un moyen de préserver les ressources naturelles et de réduire l'impact environnemental des déchets. Enfin, en limitant les collectes devenues inutiles et en optimisant les tournées, nous agissons pour contenir les coûts du service.

***Agglomag* : Pourquoi insistez-vous autant sur la nécessité de mieux trier ?**

Maryline Silvestre : Parce que le contenu de nos poubelles grises montre qu'il reste encore une importante marge de progression. Une grande partie des déchets qui y sont jetés pourrait être recyclée ou valorisée. Emballages, papiers, verre, textiles ou encore déchets alimentaires n'ont pas leur place dans les ordures ménagères. Mieux trier, c'est donner une seconde vie à ces matières au lieu de les envoyer à l'incinération.

***Agglomag* : Le coût des déchets est-il aussi un enjeu ?**

Maryline Silvestre : Bien sûr. Le traitement des ordures ménagères représente un coût très important pour la collectivité. Plus nous produisons de déchets résiduels (déchets non recyclables), plus la facture augmente. Mieux nous trions et moins nous avons besoin d'incinérer. Cette réorganisation est donc à la fois un choix écologique et une démarche de bonne gestion des finances publiques. Rappelons que la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, qui finance la prévention et la gestion des déchets, est un impôt local payé par les habitants.

***Agglomag* : Quel message souhaitez-vous adresser aux habitants ?**

Maryline Silvestre : Je veux avant tout les remercier pour les efforts déjà accomplis. Cette réorganisation est une étape supplémentaire vers un territoire plus responsable. Chacun peut agir à son niveau. J'invite les habitants à se rendre sur le site de l'Agglo pour obtenir toutes les informations utiles pour mieux gérer les déchets. Le nouvel outil interactif sur le site internet pour connaître les jours de collecte accompagnera efficacement, j'en suis sûre, les habitants. Ensemble, nous pouvons réduire et transformer nos déchets en ressources et construire un service plus efficace, plus durable et plus vertueux pour les générations futures.